



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

# L'épreuve théorique moto

SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES

# L'épreuve théorique moto



Conforme aux exigences minimales des examens de la conduite  
*Directive 2006/126/CE du Parlement européen et du Conseil du 20 décembre 2006*



40 questions en lien direct avec la conduite d'une moto dont  
10 vidéos



Tous les candidats inscrits au permis de conduire des  
catégories A1 et A2



Autonomie de l'ETM et de l'ETG

Plus de dispense d'ETG sur la base d'un permis obtenu



Une banque de 500 questions dont près de 250 vidéos

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**



MINISTÈRE  
DE  
L'INTÉRIEUR

# L'épreuve théorique moto



Épreuve individuelle



D'une durée de 25 minutes



Réalisée auprès des organismes agréés par l'État (30€)



Résultat d'obtention minimum 35/40

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE  
TOUS RESPONSABLES**

# L'épreuve théorique moto

- **Nouveauté : une épreuve ciblée pour une catégorie de conducteur identifiée**
  - **Connaissance des risques inhérents à la conduite d'une motocyclette**
  - **Situation sous le prisme de « l'autre » (partage de la route) : l'automobiliste (prise de conscience de l'angle mort), le piéton (masquage) etc....., les poids lourds (angle mort, porte à faux...)**
  - **Analyse de situation comme observateur extérieur : mise en scène des automobilistes, des véhicules de gros gabarit des piétons et des cyclistes (partage de la route - compréhension des contraintes de déplacement inhérentes à chaque catégorie de véhicules).**



# L'épreuve théorique moto

## Modalités de mise en œuvre – Généralités

- Mise en place d'une période de transition (6 mois) :
  - du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2020 inclus
  - **Objectif** : permettre aux candidats en demande « *entre-deux réglementations* » dont le dossier a été enregistré avant le 1<sup>er</sup> mars 2020, qui disposent d'une ETG valide (ou d'une dispense) d'être examinés sans devoir passer l'ETM

# L'épreuve théorique moto

## Modalités de mise en œuvre – points de vigilance

- Durant la période de transition du 1<sup>er</sup> mars 2020 au 31 août 2020 inclus :
  - Les candidats enregistrés avant en A1 ou A2 le 1<sup>er</sup> mars 2020 et non titulaires de l'ETG ➡ passage de l'ETM
  - L'épreuve H.C obtenue avant le 1<sup>er</sup> mars 2020 reste valide et permet d'accéder à l'épreuve circulation
  - Si l'épreuve H.C. devient invalide ➡ passage de l'ETM
  - Au 1<sup>er</sup> septembre: obligation d'être titulaire de l'ETM